

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2018

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)**

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 90

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 4**

Compléter la première phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« , dont le ministère des armées est exclu. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Après les dernières coupes budgétaires et notamment celle de 850 millions d'euros de juillet dernier qui a participé à la démission du général de Villiers, à l'époque chef d'État-major des armées, le gouvernement affiche une volonté de redonner aux armées leurs capacités d'action.

Or, la sous-évaluation chronique du budget OPEX, depuis plusieurs années, laisse légitimement présager que les années à venir s'inscriront dans la même dynamique. Parce que le ministère des armées n'a pas à payer deux fois les sommes nécessaires aux OPEX, il convient de dire explicitement, qu'en cas de surcoût, le ministère des armées sera exclu du financement interministériel.